



INVITATION

98^{ème} assemblée ordinaire des délégué-e-s (AD) du PEV Suisse

Samedi, 18 mars 2017



Kornschütte, Lucerne

Kornmarkt 3
6004 Lucerne

PROGRAMME

dès 09h30

Arrivée des délégué-e-s

Café, croissants

10h15

Ouverture de la réunion par la Présidente

Marianne Streiff-Feller, Présidente du PEV Suisse

Méditation

Eva Brandin, Pasteure de l'Eglise réf. Matthäus Vieille ville de Lucerne

Salutations

Tobias Reinmann, Président PEV Canton de Lucerne

Beat Züsli, Maire, PS, Lucerne

Sujets de votations et prise de position pour le 21 mai 2017

• **Référendum Stratégie énergétique 2050**

Pour : **Maja Ingold**, Conseillère nationale, PEV

Contre : N.N.

Rapport annuel 2016

• **Allocution présidentielle**

Marianne Streiff-Feller, Présidente, PEV Suisse

• **Rapport sur la vie du parti**

Dominik Währy, Secrétaire général, PEV Suisse

• **Caisse centrale : comptes annuels 2016**

Roman Rutz, chef des finances, PEV Suisse

Révision des statuts et stratégie 2020

Marianne Streiff-Feller, Présidente, PEV Suisse

Dominik Währy, secrétaire général, PEV Suisse

Divers et questions

Conclusion

13:00

Fin

suivi d'un repas facultatif au restaurant „Stadtkeller“

REMARQUES CONCERNANT L'ASSEMBLEE

Organisation

Le PEV Suisse est l'organisateur de l'assemblée en collaboration avec le PEV Canton de Lucerne. Merci de vous inscrire pour l'AG en ligne sous www.evppev.ch/ad ou par téléphone au 031 351 71 71.

Frais de participation

Les frais de participation pour le repas de midi (y compris boissons non alcoolisées/café/thé) se montent à CHF 35.00. Ce montant doit être réglé lors du contrôle d'entrée. La participation sans repas est gratuite.

Droit de vote

Chaque parti cantonal dispose de deux délégués. En outre, les partis locaux et, s'ils n'existent pas, les partis régionaux ou cantonaux, sont habilités à fournir deux délégués pour représenter les 40 premiers membres. Pour chaque tranche supplémentaire de 20 membres, ils ont droit à un délégué supplémentaire. Les membres du comité central disposent par ailleurs du droit de vote. Tous les autres membres du parti ont le droit de prendre part aux assemblées des délégués avec une voix consultative (art.8, § 2&3 des statuts).

Discussion / interventions

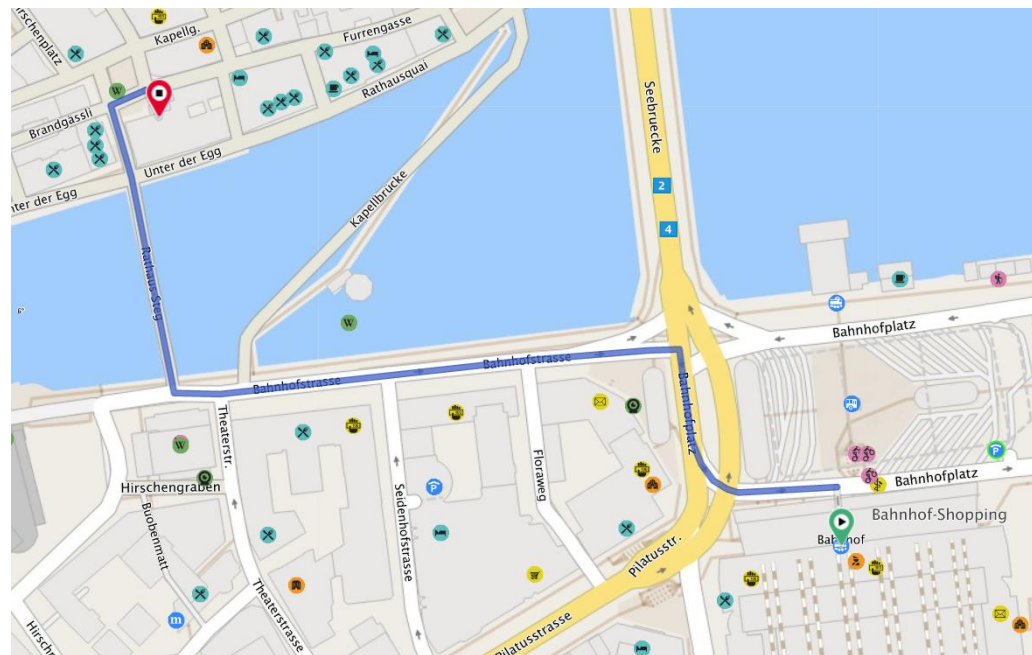
Afin de permettre à un maximum de participantes et participants de prendre la parole, nous vous prions de limiter votre temps de parole à 2 minutes.

Autres informations

Les documents relatifs à l'assemblée seront mis à disposition après l'inscription, au plus tard le 15 mars 2017.

Accès

Il est conseillé de venir avec les transports publics. Le lieu de l'assemblée est situé à env. 7 minutes à pied de la gare de Lucerne.



Nous nous réjouissons de vous accueillir en grand nombre

Meilleures salutations et à bientôt à Lucerne.

Marianne Streiff-Feller
Présidente, Conseillère nationale

Dominik Währy
Secrétaire général

Parti évangélique Suisse

Nägeligasse 9 | Case postale | 3001 Berne | 031 351 71 71 | info@evppev.ch | evppev.ch